



Collèges d'adhérents COM/PAR

Conformément aux Statuts, les membres de l'APACOM sont répartis en Membres Communicants (COM) et Membres Partenaires (PAR) – Titre II, article 5.1.

Ci-après les fonctions rattachées à ces 2 collèges :

Communicant - COM	Partenaire - PAR
<ul style="list-style-type: none">- Directeur /responsable / chargée / assistant communication- Dirigeant d'agence de communication- Consultant communication- Directeur de clientèle / chef de projet en agence (y compris événementiel)- Attachée de presse- Chargé des relations extérieures- Directeur artistique- Directeur / chargée / assistant marketing- Directeur / salarié d'école de communication- Journaliste- Graphiste, illustrateur, webdesigner- Photographe- Rédacteur- Producteur, réalisateur (sons, vidéos)- Agences média, conseils médias	<ul style="list-style-type: none">- Gérant ou autre représentant d'entreprises prestataires de communicants :<ul style="list-style-type: none">- lieux de réception- imprimeries- maison d'édition- traiteurs- autres prestataires- Régies publicitaires- Délégués de réseaux professionnels